

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du Mardi 8 Juin 2021 à 19h30

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de présents : 11

Nombre de votants : 11

Nombre d'absents excusés : 0

Nombre d'absents non excusés : 0

Date de la convocation : 31/05/2021

Date de la publication : 01/06/2021

Acte rendu exécutoire après

transmission en Préfecture le : 17/06/2021

PRESENTS : M. COUET Rémi – Mme FERCHAT Marie-Françoise – M. MILLET Serge – M. HAMON Emmanuel – Mme LOUAPRE Michèle – Mme DEPORTES Émilie – M. GUILBERT Pierre-Olivier – Mme FROGER Pierrette – Mme LE MER Anne – M. LE LIEVRE DE LA MORINIERE Bernard – Mme BLAIRE Martine

ABSENTS EXCUSÉS :

ABSENTS NON EXCUSÉS :

SECRETAIRE : Mme LE MER Anne

Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 27 avril 2021

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 27 avril 2021
est validé par les membres du conseil municipal.

**1. INTERVENTION DE MONSIEUR LOÏC REGEARD, PRÉSIDENT DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BRETAGNE ROMANTIQUE**

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

**2. AVIS SUR LA MODIFICATION DU NOM DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
BRETAGNE ROMANTIQUE**

1. Cadre réglementaire :

- **Vu** le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
- **Vu** l'article L.5211-17 du CGCT ;
- **Vu** les statuts de la communauté de communes Bretagne romantique ;
- **Vu** la délibération du conseil communautaire de la CC Bretagne romantique en date du 29 avril 2021

2. Description du projet :

Madame la 1^{ère} Adjointe explique que la Communauté de communes Bretagne romantique a entamé un travail de refonte de son identité visuelle, afin que celle-ci corresponde mieux au territoire qu'elle représente, et soit en adéquation avec les codes de la communication actuels.

Cette évolution de l'image graphique de la collectivité s'inscrit dans l'histoire de la Communauté de communes qui connaît aujourd'hui un tournant, notamment politique, après 25 ans d'existence.

Afin de marquer cette évolution de la collectivité, de renforcer le dynamisme de la future identité visuelle du territoire, de montrer que celui-ci est en mouvement et se réinterroge sans cesse pour être en phase avec le monde qui l'entoure, **il est aujourd'hui proposé de faire évoluer le nom de la collectivité vers la dénomination « Bretagne Romantique Communauté »**. Il s'agit d'une manière de dire « *Notre territoire évolue, nos administrés évoluent, nous évoluons avec eux* ».

Lorsque l'on regarde les territoires alentours, on constate que :

Les communautés d'agglomération d'Ille et Vilaine et des Côtes d'Armor ont toutes choisi des noms dans lesquels l'identification du territoire apparaissait en premier. Sur les 14 communautés de communes que compte l'Ille et Vilaine, 6 ont choisi un nom se terminant par « Communauté ». Sur les 6 Communautés de communes que compte les Côtes d'Armor, 5 ont choisi un nom finissant par « Communauté ».

Dans la majorité des cas, cette évolution du nom est intervenue suite à des modifications de périmètre, liées à la loi NoTRE et l'option nom du territoire + communauté a été retenue.

Dans le cas de La Roche aux Fées communauté, le nom a évolué en 2018 suite à la mise en place d'une stratégie de communication, dont l'un des objectifs était de renforcer l'attractivité et l'identification du territoire. Cela passait par un nouveau nom « Plus simple, pertinent et fédérateur ». Une démarche similaire a été menée par Montfort communauté.

Le coût de l'évolution du nom de la collectivité est nul, puisqu'il s'inscrit dans un processus déjà entamé qui est celui de la refonte de l'identité visuelle de la collectivité.

Au final, trois objectifs principaux sont poursuivis avec cette proposition d'évolution du nom qui s'inscrit dans l'histoire de la collectivité :

- Identifier plus rapidement et simplement notre collectivité en faisant passer en premier son nom et en second son appellation juridique ;
- Marquer un tournant dans l'évolution de la collectivité, symbolisé de façon globale par la nouvelle identité visuelle dans laquelle le nom a une importance de premier ordre ;
- Moderniser l'image de la collectivité en allant dans le sens choisi par la majeure partie des intercommunalités de toute taille aujourd'hui.

Le débat s'ouvre

- Serge MILLET ne voit pas vraiment l'utilité de ce changement de nom.

-Rémi COUET pense que cela va plutôt dans le sens d'une marque de changement, effectivement, pendant de nombreuses années, la même personne a été à la tête de la CCBR et c'est dans ce cadre-là que la CCBR souhaite donner un peu de renouveau.

Anne votera contre car il y a des choses plus importantes que cela, le mot communauté est déjà présent actuellement.

-Émilie DEPORTES pense que « Bretagne Romantique Communauté » est pensé comme un nom à l'anglaise, mais en français.

- Pierre-Olivier GUILBERT n'est pas très convaincu par ce changement.

-Bernard LE LIÈVRE DE LA MORINIÈRE n'a pas d'avis tranché, cela lui est un peu égal. Il trouve dommage que cela ne soit pas décidé au sein de la Communauté de communes et ne voit pas vraiment l'intérêt de proposer cela dans tous les conseils municipaux, c'est plutôt une perte de temps. Il souhaiterait faire remonter à la CCBR qu'il faut aller dans le sens de la simplification des instances décisionnaires.

-Martine BLAIRE ne comprend pas vraiment le lien avec la présidence de la Communauté de commune, elle n'associe pas le nom d'un organisme à une personne.

Après en avoir délibéré et à la majorité (4 pour, 2 contre, 5 abstentions), le conseil municipal :

- **DONNE un avis favorable à la proposition de modification du nom de la Communauté de communes Bretagne romantique et de retenir le nom « Bretagne Romantique Communauté » à compter du 1^{er} janvier 2022.**

3. SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS 2021

Madame Emilie DEPORTES, conseillère municipale, présente les demandes de subventions 2021 et fait un rappel des subventions attribuées en 2020 :

Associations ayant fait une demande en 2021	Subv. 2019	Subv. 2020	Montant proposé au vote en 2021	Vote
Avenir Sportif Vignoc-Hédé-Guipel (basket)	100 €	140 €	140 €	OK unanimité
Secours catholique 35	60 €	60 €	60 €	OK unanimité
Football Club Tinténiac Saint-Domineuc	100 €	120 €	120 €	OK unanimité
France Adot 35	0 €	0 €	0 €	OK unanimité
Organistes du secteur de Tinténiac	100 €	100 €	100 €	OK unanimité
Office des Sports de la Bretagne Romantique	357 €	361 €	353 €	OK unanimité
ADMR du Pays de Bécherel	357 €	361 €	353 €	OK unanimité
Handicap services 35	0 €	0 €		reporté
Restaurants du cœur	60 €	60 €	60 €	OK unanimité
AFM téléthon	60 €	60 €	60 €	OK unanimité
MFR Montauban de Bretagne	<i>pas de demande</i>	<i>pas de demande</i>	0 €	OK unanimité
Solidarité paysans de Bretagne	0 €	0 €	0 €	OK unanimité
Association des laryngectomisés et mutilés de la voix de Bretagne	0 €	0 €	0 €	OK unanimité
Eau & Rivières de Bretagne	0 €	0 €	0 €	OK majorité 9 pour 2 abstentions
Anciens combattants	100 €	100 €	100 €	OK unanimité
Vétathlon des 3 cochers	152 €	0 € (à leur demande)	150 €	OK majorité 10 pour 1 abstention
AFSEP	60 €	60 €	60 €	OK unanimité
Familles Rurales	1 423.10 €	1 568.34 €	1 988.84 €	OK majorité 10 pour 1 abstention
AFEL	2 326.00 €	1 207.00 €		reporté
Emmaüs	<i>pas de demande</i>	300 €		reporté

SPA	<i>pas de demande</i>	<i>pas de demande</i>	0 €	OK majorité 10 pour 1 abstention
Association Mets-toi en scène	<i>pas de demande</i>	<i>pas de demande</i>	0 €	OK unanimité

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de l'attribution des subventions telle que présentée ci-dessus ;
- **DECIDE** de reporter les demandes de « Handicap Service 35 », « AFEL » et « Emmaüs » à une séance ultérieure dans l'attente d'informations complémentaires.

4. PARTICIPATION 2021 AUX FRAIS DE SCOLARITÉ DE L'ÉCOLE PUBLIQUE DE LA CHAPELLE CHAUSSÉE

Madame Emilie DEPORTES, conseillère municipale, informe que la commune de La Chapelle Chaussée propose un avenant à la convention signée en 2015 pour la participation aux charges de fonctionnement des écoles publiques de La Chapelle Chaussée permettant de fixer la participation pour 2021.

Ainsi, le conseil municipal de La Chapelle Chaussée, dans sa séance du 29 mars dernier, a fixé les participations des communes extérieures à la scolarisation de leurs enfants à l'école publique pour l'année 2021 soit :

- 1 737.47 par élève en classe de maternelle** (1 446.63 € l'an passé)
- 409.25 € par élève en classe élémentaire** (371.90 € l'an passé)

Au vu de la liste des élèves de Saint Briec des Iffs scolarisés à l'école publique de La Chapelle Chaussée en 2020-2021, le montant de la participation est le suivant :

- 2 élèves en maternelle x 1 737.47 € = **3 474.94 €**
 - 5 élèves en élémentaire x 409.25 € = **2 046.25 €**
- Soit un total de **5 521.19 €** pour l'année scolaire 2020-2021.

(en 2020 : 2 maternelles et 3 élémentaires = 4 008.97 €)

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **VOTE** la participation de la commune aux charges de fonctionnement de l'école publique de La Chapelle Chaussée pour l'année 2021 pour un montant de **5 521.19 €** ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention

5. PARTICIPATION 2020-2021 AUX FRAIS DE SCOLARITÉ DE L'ÉCOLE PUBLIQUE DE TINTÉNIAC

Monsieur le 2^{ème} Adjoint informe que la commune de Tinténac informe que le conseil municipal, dans sa séance du 26 mars dernier, a fixé les participations des communes extérieures à la scolarisation de leurs enfants à l'école publique de Tinténac, soit :

- 1 173.59 € par élève en classe de maternelle** (1 405.90 € l'an passé)
- 427.10 € par élève en classe élémentaire** (401.12 € l'an passé)

Au vu de la liste des élèves de Saint Briec des Iffs scolarisés à l'école publique de Tinténac en 2020-2021, le montant de la participation est le suivant :

- 0 élèves en maternelle x 1 173.59 € = **0 €**
- 4 élèves en élémentaire x 427.10 € = **1 708.40 €**

Soit un total de **1 708.40 €** pour l'année scolaire 2020-2021.

(en 2020 : 0 maternelles et 6 élémentaires = 2 406.72 €)

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **VOTE la participation de la commune aux charges de fonctionnement de l'école publique de Tinténiac pour l'année scolaire 2020-2021 pour un montant de 1 708.40 €.**

6. PARTICIPATION 2020-2021 AUX FRAIS DE SCOLARITÉ DE L'ÉCOLE PRIVÉE DE TINTÉNIAC

Monsieur le 2^{ème} Adjoint informe que selon à la circulaire préfectorale concernant la rentrée scolaire 2020-2021, la participation des collectivités de résidence aux charges de fonctionnement des écoles privées implantées sur le territoire d'autres communes, a été déterminée de la façon suivante :

1 262.00 € pour un enfant en classe maternelle (1 230 € l'an passé)

386.00 € pour un enfant en classe élémentaire (376 € l'an passé)

Le coût d'un élève évalué par l'école publique de Tinténiac étant moins élevé pour les **maternelles (1 173.59 € par élève)**, c'est le coût de l'école publique de Tinténiac qui sera pris en compte pour les maternelles.

Le coût d'un élève évalué par l'école publique de Tinténiac étant plus élevé pour les **élémentaires (427.10 € par élève)**, c'est le coût moyen départemental qui sera pris en compte pour les élémentaires.

L'école privée Notre Dame de Tinténiac a communiqué la liste des enfants résidant à Saint Briec des lffs et fréquentant cet établissement :

- 3 enfants en maternelle x 1 173.59 € = **3 520.77 €**

- 3 enfants en élémentaire x 386.00 € = **1 158.00 €**

Soit un total de **4 678.77 €** pour l'année scolaire 2020-2021.

(en 2020 : 2 maternelles et 4 élémentaires = 3 964 €)

Il est rappelé que le coût pour les maternelles est facultatif.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **VOTE la participation de la commune aux charges de fonctionnement de l'école privée de Tinténiac pour l'année scolaire 2020-2021 pour un montant de 4 678.77 €.**

7. MISE EN PLACE DU DISPOSITIF « ARGENT DE POCHE » 2021

Monsieur le 3^{ème} Adjoint rappelle que le Dispositif « Argent de Poche » offre la possibilité à des jeunes de 16 et 17 ans d'effectuer des missions de proximité de 3h30 (petits travaux d'entretien, d'embellissement, de rangement, de classement, etc.) pour le compte des communes ou des Communautés de communes.

Les missions sont proposées pendant les périodes de vacances scolaires.

En contrepartie, les jeunes perçoivent une indemnité d'un montant de 15 € par mission de 3h30 réalisée.

L'encadrement des jeunes est obligatoirement assuré par un agent communal ou un élu selon les missions.

Attention, l'indemnité ne pourra plus être payable en espèces à partir de cette année, la régie d'avance créée en 2020 est supprimée. Les jeunes devront fournir un RIB obligatoirement et le paiement sera effectué par virement.

Les objectifs :

- Impliquer les jeunes dans l'amélioration de leur cadre de vie ;
- Valoriser aux yeux des adultes le travail effectué par les jeunes ;
- Améliorer l'image des jeunes dans la commune ;
- Impliquer les communes dans une action en direction des jeunes ;
- Permettre aux jeunes de se constituer un petit capital argent de poche pour les vacances.

Le principe est de donner priorité aux jeunes de la commune.

13 jeunes pourraient être concernées cette année (dont 3 auront 18 ans en juillet ou août).

Monsieur le 2^{ème} Adjoint indique que le Dispositif a très bien fonctionné l'année dernière, il y a eu 7 jeunes participants et 4 élus encadrants ; très bonne expérience pour tout le monde.

Il est demandé s'il convient de fixer un nombre maximum de jeunes.

->Non, pas de limite de places disponibles car cela crée un vrai lien ; si le budget s'en trouve dépassé, une décision modificative sera prise.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE de reconduire le dispositif « Argent de Poche » en 2021 aux conditions détaillées ci-dessus.**

Organisation :

- quelques élus appellent les jeunes de 16 et 17 ans pour savoir qui serait intéressé ;
- envoyer un courrier à ceux qui sont intéressés pour leur fournir les documents nécessaires à l'inscription au Dispositif (ou ils viennent retirer le dossier en mairie) ;
- organiser une réunion d'information pour les jeunes inscrits ;
- faire une liste précise des différentes missions avec le nombre de personnes nécessaires à chaque chantier ;
- déterminer les dates pour chaque chantier ;
- selon les possibilités des jeunes, établir un planning complet (dates, chantiers, nom des jeunes et des encadrants)

8. AIDE AU Bafa (BREVET D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'ANIMATEUR EN ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS)

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

9. ORGANISATION DES ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES

Monsieur le Maire explique qu'il convient de déterminer les permanences des bureaux de vote.

1^{er} tour – 20 juin

Bureau « départementales » :

	<u>Président</u>	<u>Assesneur</u>	<u>Assesneur</u>
8h – 10h30	Rémi COUET	Jacqueline VILANON	Eric PINEAU
10h30 – 13h	Serge MILLET	Martine BLAIRE	Séverine LEBEAU
13h – 15h30	Marie-Françoise FERCHAT	Emilie DEPORTES	Annick THOUANEL
15h30 – 18h	Rémi COUET	Emilie DEPORTES	Julien BLAIRE

Bureau « régionales » :

	<u>Secrétaire</u>	<u>Assesneur</u>	<u>Assesneur</u>
8h – 10h30	Bernard DE LA MORINIÈRE	Frédéric DEMOL	Denise FRANCO
10h30 – 13h	Pierrette FROGER	Michèle LOUAPRE	Saad LAALEJ
13h – 15h30	Emmanuel HAMON	Anne LE MER	Alain THOUANEL
15h30 – 18h	Marie-Françoise FERCHAT	MILLET Serge	Bernard DE LA MORINIÈRE

2^{ème} tour – 27 juin

Bureau « départementales » :

	<u>Président</u>	<u>Assesneur</u>	<u>Assesneur</u>
8h – 10h30	Rémi COUET	Frédéric DEMOL	Pierre-Olivier GUILBERT
10h30 – 13h	Pierre-Olivier GUILBERT	Martine BLAIRE	Karine PINEAU
13h – 15h30	Marie-Françoise FERCHAT	Anne LE MER	Annick THOUANEL
15h30 – 18h	Rémi COUET	Bernard DE LA MORINIÈRE	Michèle LOUAPRE

Bureau « régionales » :

	<u>Secrétaire</u>	<u>Assesneur</u>	<u>Assesneur</u>
8h – 10h30	Emmanuel HAMON	Bernard DE LA MORINIÈRE	Julien BLAIRE
10h30 – 13h	Pierrette FROGER	Marie-Françoise GALLÉE	Saad LAALEJ
13h – 15h30	Serge MILLET	Michèle LOUAPRE	Alain THOUANEL
15h30 – 18h	Marie-Françoise FERCHAT	Emilie DEPORTES	Anne LE MER

DATES À RETENIR :

- *Dimanche 20 et 27 juin : Elections*
- *Lundi 21 juin à 20h : Commission animation*
- *Lundi 5 juillet à 20h : Préparation CM*
- *Lundi 12 juillet à 15h : Réception des travaux du Multisports*
- *Mardi 13 juillet à 20h : CM*
- *Samedi 17 juillet à 14h30 : Mariage*
- *Samedi 24 juillet à 16h30 : Mariage*

Le nouveau poste informatique et le nouveau logiciel de mairie seront installés fin juin / début juillet. L'utilisation du poste pourra donc être compliquée sur cette période.

Mairie fermée le jeudi 15 juillet.

En raison de la formation au nouveau logiciel de mairie, la mairie sera fermée le jeudi 8 juillet, mardi 13 juillet, jeudi 22 juillet et jeudi 29 juillet.